

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

-----  
*Séance du 16 décembre 2021*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>10</b>	<b>15</b>

*L'an deux mil vingt et un,  
et le seize décembre*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Monsieur Pascal CLAUZON représenté par Monsieur René BRIQUETTI, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI, de Monsieur Stéphane BUSO représenté par Monsieur Franck PIERLAS, de Madame Laetitia IPEKDJIAN représentée par Madame Josiane MORELLI et de Madame Cécile BESSONE représentée par Monsieur Régis LOPEZ.*

*Secrétaire de séance : monsieur Gratien BONHEUR*

**DEL. 2021-063    PRIX DE L'EAU D'ARROSAGE**

La gestion de l'eau d'arrosage est du ressort de la Commune. En 2020, le prix annuel de l'eau d'arrosage était de 30 €.

Sans changement du réseau, proposition est faite au conseil municipal de maintenir le même tarif 2020 pour l'année 2021 et celles à venir.

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de fixer, pour 2021 et les années à venir, à 30.00 € le prix de l'eau d'arrosage par 0 abstention, 0 voix contre et 15 voix pour.**

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

  
LE MAIRE



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

-----  
*Séance du 16 décembre 2021*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>10</b>	<b>15</b>

*L'an deux mil vingt et un,  
et le seize décembre*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Monsieur Pascal CLAUZON représenté par Monsieur René BRIQUETTI, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI, de Monsieur Stéphane BUSSO représenté par Monsieur Franck PIERLAS, de Madame Laetitia IPEKDJIAN représentée par Madame Josiane MORELLI et de Madame Cécile BESSONE représentée par Monsieur Régis LOPEZ.*

*Secrétaire de séance : monsieur Gratien BONHEUR*

**DEL. 2021-064     DOTATION CANTONALE D'AMENAGEMENT 2019-2020 – OP 741  
(ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2018-035)**

Une délibération avait été prise en date du 21 septembre 2018 concernant la Dotation Cantonale d'Aménagement 2019-2020 pour un montant total de 135 982.92 € HT.

Nous avons décidé d'affecter cette dotation pour financer les principaux travaux effectués suivants :

**Frais d'étude**

TPFI sur l'aménagement prévu de la traversée du village. (projet de l'ancienne municipalité)

**Travaux de sécurisation :**

- a) Avenue Bischoffsheim
  - Mise en place de 4 écluses avec marquage au sol, pose de potelets et de signalisation réglementaire,
  - Rappel du 30 km / h par des logos au sol.
- b) Chemin du Salvaret
  - Pose de glissières de sécurité mixtes sur ce chemin.
- c) Parking Donadei
  - Installation de grillage rigide avec une hauteur de 1.23m avec une butée de parking.
- d) Canal du Suyet
  - Travaux réalisés au canal d'irrigation.
- e) Chemin de Lunel
  - Réfection d'un mur affaissé.
- f) Cimetière
  - Création d'un second point d'eau.
- g) Force 06
  - Pose d'une porte de garage sectionnelle,
  - Installation de volets en bois pour une meilleure isolation thermique.

**Travaux de finalisation de chantier engagés par la précédente municipalité :**

- a) Centre médico-social : Peinture de la salle d'attente et du cabinet du médecin.
- b) Création du local et aménagement extérieur du jeu de boules.

Il convient donc d'annuler la délibération 2018-035 et en voter une nouvelle, compte tenu de la modification des travaux réalisés et de son montant global qui s'élève à 105 423,26 € HT et 117 464.30 € TTC.

Pour mémoire le taux de subvention accordé par le Département est de 80% à hauteur de 81 275.00 € HT.

**Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le financement de ces travaux dans le cadre de la Dotation Cantonale d'Aménagement 2019-2020 par 0 voix contre, 0 abstention et 15 voix pour.**

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0



REPUBLICQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

-----  
*Séance du 16 décembre 2021*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>10</b>	<b>15</b>

*L'an deux mil vingt et un,  
et le seize décembre*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Monsieur Pascal CLAUZON représenté par Monsieur René BRIQUETTI, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI, de Monsieur Stéphane BUSO représenté par Monsieur Franck PIERLAS, de Madame Laetitia IPEKDJIAN représentée par Madame Josiane MORELLI et de Madame Cécile BESSONE représentée par Monsieur Régis LOPEZ.*

*Secrétaire de séance : monsieur Gratién BONHEUR*

**DEL. 2021-065     DOTATION CANTONALE D'AMENAGEMENT 2021 – OP 765**

Le montant de la Dotation Cantonale d'Aménagement accordée par le Département 06 est pour l'année 2021 de 105 000.00 € HT à titre exceptionnel.

La municipalité propose de présenter au conseil municipal les projets de travaux de voirie suivants :

- a) Parking VL de Force 06 et suppression du ralentisseur de la traversée d'agglomération RD26 - montant total de 9 800.00 € HT
- b) Abords de la Mairie – montant de 2 295.00 € HT
  - Signalisation horizontale en peinture, pose de potelets.
- c) Traversée du village : montant de 2 773.60 € HT
- d) Reprise du grillage du terrain de sport – montant de 950.00 € HT
- e) Parking Donadei – montant total de 30 195.00 € HT
  - Reprise et réfection du mur de soutènement du parking,
  - Pose d'une cloture rigide
  - Augmentation de la capacité d'évacuation des eaux au niveau du regard existant.
- f) Chemin du Ciampon – montant total de 34 360.00 € HT.
  - Nettoyage et balayage général de la chaussée, rebouchage des trous et ornières, nouveau revêtement sur les portiosn dégradées,
  - Gestion des eaux pluviales
- g) Ferme avicole – montant de 21 000.00 € HT
  - Reprise du revêtement.
- h) Condamine – montant de 22 280.00 € HT
  - Nettoyage et balayage général de la chaussée et nouveau revêtement.

- i) Gare de Villars-sur-Var – montant de 6 000.00 € HT.
  - Reprofilage de la zone et réalisation d'un enrobé
- j) Démolition du local du jeu de boules - montant de 8 900.00 € HT

Le montant global s'élève donc à 138 553.60 € HT.

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le financement de ces travaux dans le cadre de la Dotation Cantonale d'Aménagement 2021 par 0 voix contre, 0 abstention et 15 voix pour.**

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

  
LE MAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

-----  
*Séance du 16 décembre 2021*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>10</b>	<b>15</b>

*L'an deux mil vingt et un,  
et le seize décembre*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Monsieur Pascal CLAUZON représenté par Monsieur René BRIQUETTI, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI, de Monsieur Stéphane BUSO représenté par Monsieur Franck PIERLAS, de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Madame Josiane MORELLI et de Madame Cécile BESSONE représentée par Monsieur Régis LOPEZ.*

*Secrétaire de séance : monsieur Gratiem BONHEUR*

**DEL. 2021-066      GRAND FRAT 2021 – ACTE D'ENGAGEMENT  
ACQUISITION MAISON SANIAL**

En date du 16 avril 2021, le conseil municipal a voté le principe d'acquisition de la parcelle F0362.

Pour traiter ce dossier de subvention, le Conseil Régional Sud Paca demande au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer un acte d'engagement et donc d'approuver les deux points ci-dessous :

- 1/ Engagement à réaliser le projet sus-mentionné, concernant les parcelles ou le bien immobilier prévus dans le dossier de demande de subvention à la Région.  
Toute modification du projet devra être signalée à la Région. En fonction de la nature de cette modification, la Région sera susceptible de demander le remboursement total ou partiel de la subvention.
- 2/ Engagement à ne pas revendre le terrain, le bâti, les murs ou le fonds de commerce ayant fait l'objet de la subvention régionale pendant un délai de 10 ans à compter du mandatement de la subvention.  
En cas de revente avant ce délai, la Région sera susceptible de demander le remboursement total ou partiel de la subvention.

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'acte d'engagement auprès de la Région Sud Paca concernant l'acquisition de la parcelle F0362 par 0 voix contre, 0 abstention et 15 voix pour.**

Ont voté contre : 0  
Se sont abstenus : 0

  
LE MAIRE



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

-----  
*Séance du 16 décembre 2021*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>10</b>	<b>15</b>

*L'an deux mil vingt et un,  
et le seize décembre*

***Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.***

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Monsieur Pascal CLAUZON représenté par Monsieur René BRIQUETTI, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI, de Monsieur Stéphane BUSO représenté par Monsieur Franck PIERLAS, de Madame Laetitia IPEKDJIAN représentée par Madame Josiane MORELLI et de Madame Cécile BESSONE représentée par Monsieur Régis LOPEZ.*

*Secrétaire de séance : monsieur Gratién BONHEUR*

**DEL. 2021-067    PETIT FRAT 2021 – ACHAT D'UN PODIUM**

Le Maire rappelle que la commune ne dispose d'aucun podium pratique pour ses différentes manifestations.

La commune souhaite se doter d'une scène professionnelle et sollicite la région dans le cadre du Petit FRAT. Cet équipement est destiné au maintien et au développement de la vie et l'animation de Villars-sur-Var. Ce podium, facilement modulable et ajustable, montable et démontable servira en intérieur comme en extérieur pour toutes les manifestations communales : réunions publiques d'information, journées thématiques, événements culturels, soirées musicales (orchestres et DJs), remise de prix, associations, en ligne avec notre ambition de faire vivre notre village.

Ce matériel performant par sa légèreté, sa modularité, sa facilité d'utilisation et de transport pourra être installée indifféremment sur la place principale, les différentes placettes, la salle communale, ...

Il pourra aussi être proposé aux communes voisines.

Le plan de financement prévisionnel se décompose ainsi :

Montant des travaux TTC : ..... 12 383.40 €  
 Montant des travaux HT : ..... 10 319.50 €  
 Subvention de la Région 70% HT : ..... 7 223.65 €  
 Part communale TTC : ..... 5 159.75 €

**Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le projet d'acquisition du matériel selon le plan de financement détaillé ci-dessus inscrit au budget 2021 au compte 2184 « mobilier » par 0 voix contre, 0 abstention et 15 voix pour.**

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

LE MAIRE



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

-----  
*Séance du 16 décembre 2021*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>10</b>	<b>15</b>

*L'an deux mil vingt et un,  
et le seize décembre*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Monsieur Pascal CLAUZON représenté par Monsieur René BRIQUETTI, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI, de Monsieur Stéphane BUSO représenté par Monsieur Franck PIERLAS, de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Madame Josiane MORELLI et de Madame Cécile BESSONE représentée par Monsieur Régis LOPEZ.*

*Secrétaire de séance : monsieur Gratien BONHEUR*

**DEL. 2021-068 REHABILITATION DE LA MAISON D'HABITATION DE LA FERME AVICOLE**

La commune est propriétaire de la ferme avicole qui comporte deux bâtiments : celui d'exploitation et une maison d'habitation. Cette dernière, qui est louée à l'exploitante, nécessite des travaux d'amélioration pour lui permettre de vivre sur place tout au long de l'année.

Le plan de financement prévisionnel se décompose ainsi :

Montant des travaux TTC : .....	31 339.20 €
Montant des travaux HT : .....	26 116.00 €
Subvention du Département 80% HT : .....	20 892.80 €
Part communale TTC : .....	10 446.40 €

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le projet de réhabilitation de la maison d'habitation de la ferme avicole selon le plan de financement détaillé ci-dessus par 0 voix contre, 0 abstention et 15 voix pour.**

Ont voté contre : 0  
Se sont abstenus : 0

LE MAIRE





**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

-----  
*Séance du 16 décembre 2021*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>10</b>	<b>15</b>

*L'an deux mil vingt et un,  
et le seize décembre*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Monsieur Pascal CLAUZON représenté par Monsieur René BRIQUETTI, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI, de Monsieur Stéphane BUSSO représenté par Monsieur Franck PIERLAS, de Madame Laetitia IPEKDJIAN représentée par Madame Josiane MORELLI et de Madame Cécile BESSONE représentée par Monsieur Régis LOPEZ.*

*Secrétaire de séance : monsieur Gratien BONHEUR*

**DEL. 2021-069 ETUDE PREALABLE A LA CONSERVATION-RESTAURATION DE LA  
CHAPELLE SAINT-JEAN-DU-DESERT**

Le Maire donne la parole à Carole BORRELLI

La commune de Villars-sur-Var souhaite procéder à une campagne de conservation-restauration de la chapelle Saint-Jean-du-Désert car l'état de conservation général des supports intérieurs est très préoccupant. En effet nous avons constaté des problèmes de cohésion au sein des enduits qui sont globalement détériorés. Une visite a été organisée le 9 décembre 2021 avec :

- M. Jérôme Bracq, Chef de service et Mme Paola Di Franco (patrimoine culturel, Direction de la Culture, Conseil Départemental 06),
- Mme Sylvie De Galleani, Conservateur territorial du patrimoine en chef,
- Monsieur Mathieu Perrin, Architecte des Bâtiments de France,
- Mesdames Isabelle Cuocco et Lélia Cortopassi, restauratrices du patrimoine
- Messieurs Paul Borrelli et Bruno Gherbi, association des Compagnons de Saint-Jean
- Père Laurent Isnard
- Mme Carole Borrelli

Cette visite a identifié précisément les attentes et la faisabilité des diverses interventions de conservation-restauration. Les constats effectués tendent à proposer la réalisation d'une étude préalable à la restauration du décor peint de la chapelle. La mise en place d'une telle étude permet de concevoir un diagnostic complet de l'état de conservation du décor peint. Elle vise aussi à proposer des traitements de conservation-restauration adaptés dans le but d'assurer la pérennité des interventions réalisées.

Une description précise de l'état de conservation des œuvres peintes ainsi que des relevés cartographiques complets et une description des altérations présentes au niveau du support et de la couche picturale de l'oeuvre seront réalisées dans le cadre de cette étude préalable.

Le mobilier est aussi concerné par le projet.

Le coût total de l'opération est estimé à 34 914 € TTC

## Plan de financement :

Montant de l'étude TTC : -----	34 914.00 €
Montant de l'étude HT : -----	29 095.00 €
Subvention du conseil départemental HT (80%) : ---	23 276.00 €
Part communale TTC : -----	11 638.00 €

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le projet de l'étude préalable de conservation-restauration de la chapelle Saint-Jean-du-Désert et du mobilier ainsi que le plan de financement ci-dessus, par 0 voix contre, 0 abstention et 15 voix pour.**

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0



REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

-----  
*Séance du 16 décembre 2021*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>10</b>	<b>15</b>

*L'an deux mil vingt et un,  
et le seize décembre*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Monsieur Pascal CLAUZON représenté par Monsieur René BRIQUETTI, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI, de Monsieur Stéphane BUSO représenté par Monsieur Franck PIERLAS, de Madame Laetitia IPEKDJIAN représentée par Madame Josiane MORELLI et de Madame Cécile BESSONE représentée par Monsieur Régis LOPEZ.*

*Secrétaire de séance : monsieur Gratién BONHEUR*

**DEL. 2021-070      DENOMINATION ET NUMEROTATION DES RUES**

L'adresse est un bien public et une donnée d'information essentielle qui permet à chaque citoyen, personne morale, ou tout lieu géographique, d'être accessible, de bénéficier d'un ensemble de services de plus en plus large.

Certaines rues ne sont pas actuellement correctement numérotées :

- Paire à gauche, impaire à droite alors que la norme française est paire à droite et impaire à gauche
- Dans d'autres rues, il n'y a pas de numéro officiel enregistré
- Pas de numérotation en métrique

D'autres voies ne sont pas clairement identifiées :

- Elles comportent plusieurs noms
- Quelques rues n'ont aucun nom

Un travail a été effectué par une équipe spécialisée de la Poste (Solutions Business) pour améliorer la qualité de l'adresse afin de :

- Faciliter l'accès et la rapidité des services d'urgence et de secours
- Faciliter les visites à domicile (soins, repas, famille, ...)
- Faciliter les livraisons à domicile (géo localisation)
- Permettre l'accès à de nouveaux services (ex : fibre optique, ...)
- Enregistrer et référencer tous les sites « remarquables » de la commune

Il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Le document recensant toutes les modifications est disponible en mairie.

Un certificat d'adresse, pour faire valoir ce que de droit et justifier de la nouvelle adresse auprès des différents services et opérateurs sera expédié à chaque administré.

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les modifications suggérées par La Poste (Solutions Business), autorise M. le Maire à signer la rapport d'adressage et accepte les modifications de ce rapport par 0 voix contre, 0 abstention et 15 voix pour.**

Ont voté contre : 0  
Se sont abstenus : 0

  
LE MAIRE 

REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

-----  
*Séance du 16 décembre 2021*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>10</b>	<b>15</b>

*L'an deux mil vingt et un,  
et le seize décembre*

***Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.***

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Monsieur Pascal CLAUZON représenté par Monsieur René BRIQUETTI, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI, de Monsieur Stéphane BUSO représenté par Monsieur Franck PIERLAS, de Madame Laetitia IPEKDJIAN représentée par Madame Josiane MORELLI et de Madame Cécile BESSONE représentée par Monsieur Régis LOPEZ.*

*Secrétaire de séance : monsieur Gratien BONHEUR*

**DEL. 2021-071      TRANSFERT DES COMPETENCES DU SDEG AU SICTIAM AU  
1<sup>ER</sup> JANVIER 2022**

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5721-2, L.5212-33 et L.5711-4,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 novembre 2021 approuvant les statuts du SICTIAM intégrant notamment les compétences exercées par le SDEG,
- Vu la délibération du 19 octobre 2021 du comité syndical du SDEG approuvant le transfert de compétences du SDEG au SICTIAM, entraînant de droit la dissolution du SDEG,
- Vu la délibération n° 2021-049 en date du 28 octobre 2021 du Comité syndical du SICTIAM, approuvant les modalités de transfert des compétences du SDEG au SICTIAM,
- Vu les statuts modifiés du SICTIAM,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Considérant que par délibérations concordantes susvisées, les comités syndicaux du SDEG et du SICTIAM ont approuvé le transfert de l'ensemble des compétences du SDEG au SICTIAM, au 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Considérant que ce transfert entraîne la dissolution de droit du SDEG,

Considérant qu'en application de l'article L.5212-33 du Code général des collectivités territoriales, les communes membres du syndicat dissous deviennent de plein droit membres du syndicat mixte auquel le syndicat de communes a transféré l'intégralité de ses compétences,

Considérant que les statuts du SICTIAM tels qu'annexés à la présente délibération prévoient en ses articles 5 et 6 la désignation des représentants de ses membres d'une part à l'Assemblée générale et d'autre part au sein des Collèges des compétences à la carte du Comité syndical,

Considérant que la commune de Villars-sur-Var, membre adhérent du SICTIAM au titre des missions générales d'ingénieries numériques, a désigné par délibération de son conseil municipal en date du 6 juin 2020 ses représentants à l'Assemblée générale du SICTIAM,

Considérant que du fait de la dissolution du SDEG, il convient désormais que le Conseil municipal désigne ses représentants pour siéger au sein du Collège dédié aux compétences exercées initialement par le SDEG et transférées au SICTIAM, tels que prévus à l'article 6 des statuts susvisés, à savoir

- Monsieur René BRIQUETTI, délégué titulaire
- Madame Carole BORRELLI, déléguée suppléante

Considérant qu'en application de l'article 6 des statuts susvisés, la commune est représentée au sein de chaque Collège par un délégué titulaire et un délégué suppléant, sachant qu'un même délégué désigné par la Commune peut appartenir à plusieurs Collèges,

Considérant enfin que le choix des délégués des communes ne peut porter que sur l'un des membres de son Conseil municipal,

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal de désigner ses représentants au sein du collège dédié à la compétence « distribution publique d'électricité », afin de pouvoir siéger au prochain Comité syndical du SICTIAM à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

*(Désignation à scrutin secret si absence d'unanimité pour vote à main levée)*

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :**

- **PRENDRE ACTE** du transfert de compétences du SDEG au SICTIAM et des statuts modifiés du SICTIAM tels qu'annexés à la présente délibération,
- **DESIGNER** les représentants de la commune pour siéger dans les Collèges du Comité syndical du SICTIAM suivants :
  - Collège « distribution publique d'électricité » : M. René BRIQUETTI en qualité de délégué titulaire et Mme Carole BORRELLI en qualité de suppléant
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre la présente délibération au Président du SICTIAM,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche nécessaire à la bonne exécution de cette délibération, à signer tout document, convention et avenant.

**par 0 voix contre, 0 abstention et 15 voix pour.**

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

  
 LE MAIRE



REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

-----  
*Séance du 16 décembre 2021*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>10</b>	<b>15</b>

*L'an deux mil vingt et un,  
et le seize décembre*

***Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.***

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Monsieur Pascal CLAUZON représenté par Monsieur René BRIQUETTI, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI, de Monsieur Stéphane BUSO représenté par Monsieur Franck PIERLAS, de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Madame Josiane MORELLI et de Madame Cécile BESSONE représentée par Monsieur Régis LOPEZ.*

*Secrétaire de séance : monsieur Gratien BONHEUR*

**DEL. 2021-072    DECISION MODIFICATIVE N° 4 SUR M14**

Le maire donne la parole à Madame Carole Borrelli.

Suite au calcul des charges réelles des locataires un remboursement est prévu.

Une décision modificative est donc nécessaire avec un virement de crédit avant le vote du budget. Aussi, il y a lieu de procéder à un virement de crédit de 1 301.97 € visant à diminuer le crédit ouvert à l'article n° 022/022 « Dépenses imprévues en fonctionnement » au profit de l'article n°678/67 « Autres charges exceptionnelles » et ce, afin de pouvoir procéder au remboursement des charges.

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de transférer la somme de 1 301.97 € au compte n°022/022 au profit du compte n°678/67 par 0 voix contre, 0 abstention et 15 voix pour.**

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

  
LE MAIRE



**REPUBLIQUE FRANCAISE  
EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLARS SUR VAR  
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES**

-----  
*Séance du 16 décembre 2021*

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers afférents au conseil	Nombre de conseillers qui ont pris part à la délibération
<b>15</b>	<b>10</b>	<b>15</b>

*L'an deux mil vingt et un,  
et le seize décembre*

*Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur René BRIQUETTI, Maire.*

*Tous les membres en exercice sont présents à l'exception de Monsieur Pascal CLAUZON représenté par Monsieur René BRIQUETTI, de Madame Elizabeth SKYTTE représentée par Madame Muriel LOCCHI, de Monsieur Stéphane BUSO représenté par Monsieur Franck PIERLAS, de Madame Laetitia IPEKDJLAN représentée par Madame Josiane MORELLI et de Madame Cécile BESSONE représentée par Monsieur Régis LOPEZ.*

*Secrétaire de séance : monsieur Gratién BONHEUR*

**DEL. 2021-073 DÉCISION MODIFICATIVE N° 5 SUR M14**

Le maire donne la parole à Madame Carole Borrelli.

Le compte 2184 étant budgétisé à 11 500.00 €.

Une décision modificative est donc nécessaire avec un virement de crédit avant le vote du budget. Aussi, il y a lieu de procéder à un virement de crédit de 883.40 € visant à diminuer le crédit ouvert à l'article n° 020/020 « Dépenses imprévues en investissement » au profit de l'article n°2184 « Mobilier » et ce, afin de pouvoir procéder au règlement global du mobilier prévu au petit Frat 2021 de 12 383.40 €.

**Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de transférer la somme de 883.40 € au compte n°020/020 au profit du compte n°2184 par 0 voix contre, 0 abstention et 15 voix pour.**

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

LE MAIRE

